

# UN FAUSSAIRE SUR TWITTER MENACÉ

LE 1 AVRIL 2010 ALEXANDRE LÉCHENET

Un faux compte Twitter, un mail d'avertissement... Dans son article, Alexandre hameçonne @ch\_blanc, grand manitou du Grand Paris. Pris dans la nasse, ce dernier a décidé de réagir.



Hier, j'arrive au boulot et je salue tout le monde parce que je suis poli. J'ouvre mon ordinateur, j'allume **gmail** parce que c'est toujours la première chose que j'ouvre. Et ce matin, entre le mail de promotion sur **les super t-shirts geeks** et un mail de ma grand-tante me demandant un énième conseil en informatique, **une adresse peu habituelle, en .gouv.fr**. C'est un peu la classe, me dis-je.

Aussitôt, je file me faire un café, tout guilleret, presque comme si **ma page Facebook** affichait un petit 1 à côté de la bulle. D'ailleurs, avant de lire ce mail officiel, j'ouvre **Facebook**. Pas de nouvelles notifications hélas. Mon café n'en est que moins doux. Je retourne donc à l'onglet gmail. Toujours ce mail. Toujours là, sous mes yeux. J'ouvre le spam vestimentaire, j'esquive ma grand-tante.

Enfin, le fameux mail. Peut-être une invitation à **un dîner de blogueur avec NKM, Koztjours et Epelboin**. Et là, je tombe de haut.



**Monsieur,**

**Je vous écris sous l'autorité de Christian Blanc, Secrétaire d'État chargé du Développement de la région capitale, auprès du Premier ministre. Suite à l'apparition d'un compte sur le service Internet Twitter.com au nom de Christian Blanc, nous avons contacté la société Twitter, à San Francisco. Celle-ci a accepté de nous communiquer l'adresse e-mail utilisée pour créer le compte ainsi que des "logs" nous permettant de vous identifier.**

*Il va de soi qu'usurper l'identité d'un Ministre contrevient à la loi. Nous vous demandons donc de supprimer ce compte.*

*Ce message est un premier avertissement. Nous serons obligé de porter cette affaire devant la loi si vous ne cessez pas votre activité sur ce compte. De plus, votre action nous a convaincu de l'utilité pour un Ministre de posséder un compte sur le service Internet Twitter. Nous vous saurions gré donc de nous communiquer un moyen de récupérer ce compte.*

*Cordialement,*

*Alain Croustier\*  
directeur du cabinet de Christian Blanc*



**J'ai donc décidé de tout vous raconter ici pour éviter les soucis futurs.** En vous le racontant, je me place dans la lignée des **Yes Men !** et autres promoteurs de la désobéissance civile et du **prank**.

**Créer un faux-compte pour Christian Blanc**, qui est le Secrétaire d'État au Grand Paris, vu que peu de gens savent qui il est, je vous le précise, **c'était le moyen de mettre en lumière la question du Grand Paris dans les régionales.**

Parce que le fait qu'un ministre, dans une République qui **se dit décentralisé dans sa Constitution**, puisse être en charge du développement d'une région, malgré des élections qui le désavouent, n'avait l'air de choquer que moi.



**J'avais donc créé un faux-compte**, qui n'avait rien de vrai, puisque le premier message était "Le Grand 8, c'est fantastique !".

J'ai tenté quelques échanges avec des militants et élus UMP pour obtenir une authentification par mes pairs puisque jamais je n'aurai pu obtenir le fameux badge bleu. Hélas, **peu furent dupes**, ou alors, pas bien longtemps.

Quelques jours plus tard, **les Indiscrets** évoquent la colère de Christian Blanc suite à l'apparition de ce compte, rappelant les précédents désagréments de celui-ci avec la technologie. L'apogée a eu lieu hier, lorsque **le compte Twitter** de Jean-Paul Huchon, président de la Région élu récemment et donc seul maître avec son Conseil de l'avenir de notre région, bien conscient du caractère parodique de mon compte, **a répondu à mes saillies.**

Alors, que faire maintenant ? C'est un peu la question que je me pose. Arrêter le compte, ainsi démasqué, c'est un peu comme tweeter dans le vide pendant 5 mois. Le continuer semble ridicule maintenant que tout le monde sait que c'est un faux.

Surtout que cela pourrait me coûter quelques désagréments. En tout cas, avec la loi **Loppsi**, je risque d'en avoir des problèmes. À moins qu'il n'y ait prescription. Donc je vais le laisser tel que. Pour l'histoire. Et peut-être un jour dira-t-on "Il a démissionné à cause d'un faux compte Twitter" et là, je serai aussi heureux que lorsque le message Facebook me propose un rendez-vous galant.

—

\* Les noms ont été modifiés

Illustration par Nicole Marti ; image de une CC Flickr Stian Eikeland

### CHACAILLE

le 1 avril 2010 - 13:58 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



"Nous vous serions gré donc de nous communiquer un moyen de récupérer ce compte."

Le secrétaire du secrétaire a besoin de quelques cours de bon français...

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

### JEREMY DUMONT

le 1 avril 2010 - 16:36 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



On dirait un poisson d'avril. Mais je répond parce que l'exercice est intéressant. Tu as reçu un email pas une lettre recommandée, et la réaction me semble soft et cool. Donc pas d'inquiétude a court terme.

Il existe une loi en France qui empêche de se moquer de la fonction publique (et donc des personnes qui l'exercent). Je crois qu'un mec avec une pancarte "casse toi pauvre con" a été condamné a payer une amende il y a peu de temps). Ensuite usurper l'identité de quelqu'un...hum ca me semble raide ca ! Moi j'aurais utilisé "@fake\_blabla" pour rendre la chose claire. Je fais ca avec @fake\_jdumont sur twitter. Et oui, continue a exercer ta liberté d'expression, c'est un droit...

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

### PACHA

le 2 avril 2010 - 20:20 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Je ne vois pas en quoi usurper l'identité de qui que soit, fait avancer le débat démocratique !

Cela relève plus de la malhonnêteté intellectuelle !

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

### ADMIN

le 2 avril 2010 - 22:50 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



@tous : je crois qu'Alex est maintenant en mesure de vous révéler la part de ce billet qui sentait le poisson, nop ?

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

### ALEXANDRE LÉCHENET

le 3 avril 2010 - 13:50 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



@tous : Effectivement, ce billet signé un 1er avril n'est pas tout à fait vrai. Je

*n'ai jamais reçu de mail de la part du Cabinet de Christian Blanc. En revanche, tout le reste est vrai. Lorsque j'ai lancé ce faux compte, j'attendais de toute mes forces ce message de la part d'un officiel pour pouvoir communiquer là-dessus. Et ne la voyant pas venir, j'ai donc décidé d'utiliser le 1er avril pour "inventer" ce message.*

*@jeremy dumont : au départ, je n'avais rien utilisé pour signalé que j'étais un fake. Puis, après l'article dans les Indiscrètes, j'ai rajouté une mention dans la description toujours visible aujourd'hui. Faire un fake trop évident ne m'aurait absolument pas servi tant le sujet n'est pas attractif.*

*@pacha : tes mots me touchent, parce que tu n'as rien compris. Je vois que tu ne connais pas du tout le travail des Yes Men. Usurper l'identité de quelqu'un leur a permis par exemple d'attirer l'attention sur le scandale de Bhopal. Usurper l'identité d'un ministre participe au débat démocratique en essayant de mettre en lumière le travail d'un Secrétaire d'État peu médiatisé. Et je crois qu'on a jamais autant parlé de Christian Blanc que le 1er avril que sur Twitter.*

*Fait avance le débat démocratique comme tu le souhaites. Mes moyens me conviennent. Bisous*

VOUS AIMEZ



VOUS N'AIMEZ PAS



LUI RÉPONDRE

**PACHA**

le 9 avril 2010 - 12:05 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



*Sympa d'avoir effacé ma réponse !*

VOUS AIMEZ



VOUS N'AIMEZ PAS



LUI RÉPONDRE